

LE GAZOUILLEUR PLUS

Bulletin d'information municipale

Le 13 janvier 2021

ÉDITION
SPÉCIALE

MESSAGE DU MAIRE

Bonjour à tous,

À titre de Maire de Saint-Louis-de-Gonzague, je tenais à m'adresser à vous directement en ce début d'année 2021, à la suite des nouvelles mesures de confinement annoncées visant à limiter la propagation du coronavirus (COVID-19).

Les contraintes sont énormes pour plusieurs d'entre nous. La situation est actuellement critique et c'est la responsabilité de chacun d'entre nous de respecter les règles et le couvre-feu en vigueur afin de passer au travers cette crise. Nous voyons malgré tout, la lumière au bout du tunnel. Tous ensemble, nous vaincrons cette pandémie qui nous frappe de plein fouet.

Comme au premier confinement au printemps dernier, je pense encore à tous les aînés et les personnes seules qui se verront isolés au cours des prochaines semaines. Si vous connaissez une personne qui pourrait être dans le besoin, nous faisons appel à votre sens de bienveillance envers vos voisins et autres concitoyens afin de leur porter assistance en cas de besoin.

Malgré le confinement, tous les services essentiels municipaux sont maintenus (services administratifs, d'urbanisme, de prévention et sécurité incendie, des collectes des matières résiduelles, organiques et recyclables et des travaux publics). La bibliothèque est également ouverte sur rendez-vous et les infrastructures sportives (patinoire, Parc régional) demeureront également ouvertes.

La ligne d'information générale et de référence pour le dépistage du COVID-19 de Québec Santé est toujours disponible au numéro 1-877 644-4545. Vous pouvez également contacter la ligne Info-Social 811 si vous ressentez de la détresse psychologique.

Le Comité Entraide de Saint-Louis-de-Gonzague est également disponible si vous avez besoin d'aide ou de besoins alimentaires, au 450 371-8557. N'hésitez surtout pas à contacter les ressources mises en place si vous avez besoin d'aide.

Je vous recommande également de consulter le site internet www.santemonteregie.qc.ca/conseils-sante/coronavirus-covid-19 pour en savoir davantage sur le dépistage et les ressources disponibles dans notre région.

Yves Daoust
Maire de Saint-Louis-de-Gonzague



PATINOIRE parc-école Omer-Séguin

Heures d'ouverture :

La patinoire est accessible en dehors des heures d'école soit du lundi au vendredi après 17 h et les samedis et dimanches de 7 h à 22 h.*

*Du 9 janvier au 8 février, les lumières de la patinoire s'éteindront automatiquement à 19h30 afin de respecter le couvre-feu en vigueur.

Rappel des consignes COVID-19 :

- Patinage libre seulement
- Hockey libre possible seulement si pratiqué seul ou en duo
- La distanciation physique de 2 mètres est exigée entre les personnes/les bulles familiales
- Les activités organisées sont interdites
- Capacité maximum de 25 utilisateurs

Chalet sportif :

Le chalet sportif sera ouvert avec surveillance tous les samedis et dimanches de 12 h à 17 h.

- Couvre-visage obligatoire pour tous
- Nettoyage des mains à l'entrée
- La distanciation physique de 2 mètres est exigée entre les personnes/les bulles familiales
- Capacité maximum de 12 utilisateurs. Si la capacité maximum est atteinte, une durée de 15 minutes par personnes/bulles familiales sera acceptée
- Il est interdit de manger/boire dans le chalet

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte sur rendez-vous seulement.

Voici comment faire un prêt :

Visitez le site Internet www.mabibliotheque.ca/gonzague afin de consulter notre collection et la liste des nouveautés.

- Vous pourrez y faire directement vos réservations. Pour ce faire, assurez-vous d'avoir en main votre numéro d'abonné et votre NIP. Nous vous contacterons par la suite pour convenir d'un rendez-vous pour récupérer vos documents.
- Contactez-nous par courriel à l'adresse bibliotheque@saint-louis-de-gonzague.com afin de nous transmettre les livres que vous désirez emprunter et pour obtenir un rendez-vous.

La circulation dans les rayons de la bibliothèque est interdite.

Livres numériques disponibles via le site Internet. Contactez-nous par courriel si vous avez besoin d'assistance.

PARC RÉGIONAL Beauharnois-Salaberry

Utilisation hivernale autorisée sur le tronçon entre la Halte des Villages et la Halte de la Presqu'île seulement.

Heures d'ouverture

Du lever au coucher du soleil. Prendre note que la piste cyclable n'est pas éclairée.

Mise en garde

Le sentier est en utilisation prioritaire aux véhicules d'Hydro-Québec et aux véhicules de déneigement. La vue des conducteurs de ces véhicules peut être obstruée.

À la vue d'un véhicule, pour votre sécurité, déplacez-vous sur le côté du sentier.

Risque de chute

Le sentier sera entretenu et dégagé par Hydro-Québec et la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague dans les meilleurs délais. Toutefois, la prudence reste de mise.